

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 49 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le Lundi 30 Novembre ,

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DÉZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurorc-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean-.

. Etaient absents excusés- néant.

**Délibération octroyant une subvention exceptionnelle à l'association
l'Amicale des Sapeurs-pompiers de PIGNANS sur le budget primitif 2020
de la Commune .**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. BENEDETTO Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que l'amicale des sapeurs-pompiers a pris en charge l'organisation de la prise de commandement du nouveau chef de centre sur son propre budget, et ce dernier se trouve ainsi grevé de cette dépense, le limitant dans ses actions dédiées. Une lettre a été adressée par le Président de l'Amicale afin de solliciter une aide exceptionnelle de 500 € de la commune.

Au vu du budget actuel, cette aide exceptionnelle peut être octroyée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

-d'octroyer un montant de 500 € à titre exceptionnel pour aider l'amicale des sapeurs-pompiers.

- de financer cette dépense sur le chapitre 65 article 6574 sur le budget primitif 2020 de la commune .

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer. Le Conseil municipal ouï l'exposé de

Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'octroyer une aide exceptionnelle de 500 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers de PIGNANS sur le budget primitif 2020 de la Commune au chapitre 65 , article 6574.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

